

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil municipal du mercredi 18 décembre 2019

Le conseil municipal s'est réuni hier soir pour voter le dernier budget de la mandature. Le budget 2020 poursuit trois grands objectifs : les services à la population, un programme d'équipement de 21,5M€, un renforcement des actions en faveur de la transition écologique. Les élus mérignacais se sont également engagés dans une démarche innovante et collaborative auprès des châteaux viticoles pour lutter contre les pesticides. Et parmi les points saillants d'un ordre du jour dense : Mérignac soutient la création d'un centre de démoustication métropolitain.

Budget 2020 : rationalisation des dépenses et optimisation des moyens humains et financiers

Le budget 2020 est marqué par trois grands axes : les services à la population, un programme d'équipement de 21,5M€, une « ligne verte » mettant en lumière les actions en faveur de la transition écologique.

La stabilité des taux d'imposition se poursuit. Depuis 11 ans, Mérignac n'a pas augmenté les taux (seules 3 villes de +de 20 000 habitants sur la Métropole ont maintenu une telle stabilité). Le respect de la contractualisation financière demeure un objectif. En 2018, la Ville n'a pas augmenté de plus de 1,35% ses dépenses contractualisées avec l'État ce qui lui a permis de bénéficier d'une dotation de soutien à l'investissement, bonifiée à 715 000 €, soit un gain de 400 000 € par rapport à la dotation perçue les années précédentes.

L'autofinancement atteindra 7,8 M € (contre 5,1M € en 2018 et 7,1M € en 2019). Ce bon niveau d'autofinancement autorise une politique d'investissement dynamique pour l'exercice 2020 et les années suivantes. Les dépenses d'équipement se situeront à 21,46 M €. Au total plus de 77 M € auront été investis sur le territoire au cours du mandat (16 M € en 2019). Une « ligne verte » regroupe toutes les actions en faveur de la transition écologique (au total près de 9M€ en comptant le concours de Bordeaux Métropole). Enfin, un effort financier a été réalisé en faveur des écoles afin de tenir compte de la croissance du nombre des élèves. Ce budget a été construit dans un contexte économique tendu : depuis 2014, les collectivités locales ont été associées à l'effort de redressement des finances publiques. Ainsi Mérignac a subi une baisse constante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en passant de 10,54 M € en 2013 à 4,44 M € en 2020.

Le budget en chiffres : 78,5M € alloués au fonctionnement, 21,5M € pour l'investissement.
Budget primitif : 101,9M €.

Lutte contre les pesticides : accompagner les propriétés viticoles au changement

Les élus méridionaux ont lancé une démarche expérimentale sur la métropole : un dispositif d'accompagnement des exploitations viticoles sur l'usage des pesticides. Elle est inspirée d'un dispositif mis en place par la Communauté de communes de Montesquieu qui dispose d'une expertise déjà éprouvée dans ce domaine, en raison notamment de son engagement dans le projet régional VITIREV (dispositif EurekaWine).

La Ville de Mérignac est concernée par trois propriétés viticoles : Luchey-Halde, Picque Caillou et Les Carmes Haut-Brion. Les trois propriétés ont été sensibilisées à la démarche que souhaite engager la Ville.

Concrètement, la Communauté de Communes de Montesquieu va retenir un prestataire, un médiateur scientifique et technologique spécialisé sur la question des intrants dans le milieu du vin. Ce médiateur va s'immerger dans chaque château, observer, établir un état des lieux et formuler des préconisations pour aider les viticulteurs à changer leurs pratiques.

Alain Anziani a souligné l'aspect collaboratif de cette démarche, « un arrêté anti-pesticide a une valeur juridique très incertaine. Dans la pratique, comment s'assurerait-on de son efficacité ? Nous préférons travailler avec les châteaux plutôt que de brandir la sanction. ». La convention prévoit 60 jours d'expertise ainsi que des actions fortes comme la réalisation d'un concours d'innovation auprès des start-up locales pour répondre aux problématiques identifiées dans les châteaux.

Mérignac s'engage dans la lutte contre le moustique

Depuis quelques années, et plus particulièrement au cours de l'été 2018, une prolifération de moustiques a été constatée dégradant le confort des journées et soirées entre les mois d'avril et d'octobre.

En France, son aire de répartition ne cesse d'augmenter, elle s'étend vers l'ouest et remonte peu à peu vers le nord. Le département de la Gironde est aujourd'hui particulièrement concerné.

Il appartient au Maire d'agir au titre de ses pouvoirs de police sur son territoire. Au regard de l'aire de répartition de ces insectes et des acteurs impliqués, il apparaît que l'échelon métropolitain est la meilleure dimension territoriale pour améliorer la lutte déjà engagée. C'est pourquoi il a été envisagé, avec Bordeaux Métropole, la création d'un centre de démoustication métropolitain pouvant intervenir sur le territoire des communes volontaires. Ce service de démoustication sera en mesure de procéder à l'ensemble des missions de démoustication de confort : enregistrement des plaintes et signalements, suivi et conseils à l'usager, surveillance entomologique et suivi cartographique, visite à domicile par secteur, traitement des gîtes larvaires.

Également à l'ordre du jour :

- **Associations** - La Ville de Mérignac maintient son soutien financier au tissu associatif en allouant aux associations une subvention de fonctionnement de 5 010 364 € et réaffirme ainsi le caractère essentiel du tissu associatif dans l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs, l'engagement citoyen des habitants et l'épanouissement personnel dans un collectif.

- **ZIRI** - Une subvention de 13 000 € accordée à la Technopole Bordeaux Technowest dans le cadre d'une démarche dite d'«Écologie Industrielle et Territoriale» (EIT) intitulée ZIRI. Pour l'année 2020, l'ambition de cette démarche est d'associer 30 acteurs économiques à l'échelle de la Zone du Phare, de permettre la mise en œuvre opérationnelle des premières synergies (achats groupés d'énergie verte, mutualisation de services, optimisation de la gestion des déchets dans une logique d'économie circulaire), d'en développer de nouvelles (mobilités) et d'engager la réflexion autour de nouveaux projets communs (autoconsommation énergétique).

Contact presse :

Virginie Bougant, 06 07 53 66 13 – 05 56 55 66 18 – v.bougant@merignac.com